



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | PÉPINIÈRES ORNEMENTALES

N° 5, 20 juin 2022

Les pesticides et biopesticides homologués en pépinières ornementales

Les tableaux N° 1 et N° 2 inclus dans ce bulletin d'information regroupent les pesticides et biopesticides homologués dans les cultures ornementales en pépinières. Le **tableau N° 1** présente les fongicides et le **tableau N° 2** présente les insecticides, les acaricides et les molluscicides. On y retrouve la liste des principaux ennemis contrôlés par ces produits et qui sont rencontrés en pépinières au Québec.

Nouveaux produits

Les pesticides suivants ont été homologués, ou ont obtenu de nouveaux usages en pépinières ornementales durant l'année 2021 ou au début de 2022 :

Fongicides

- **PROPERTY 300 SC** et **PYRIOFENONE 300 SC** (Pyriofénone) : Homologués contre l'oïdium dans les plantes ornementales.

Utilisations retirées

Fongicides

- **DACONIL ULTREX** (Chlorothalonil) : Le produit n'est plus homologué au Canada.
- **DITHANE RAINSHIELD** et **MANZATE PRO-STICK** (Mancozèbe) : L'utilisation du produit n'est plus permise en pépinière ornementale.
- **ECHO 90 DF** (Chlorothalonil) : Le produit n'est plus homologué au Canada.
- **MAESTRO 80 DF** (Captane) : Le produit n'est plus homologué au Canada.

Insecticides

- **INTERCEPT 60WP** (Imidaclopride) : L'utilisation du produit n'est plus permise en pépinière ornementale depuis le 11 avril 2022.
- **SEVIN T&O** (Carbaryl) : Le produit n'est plus homologué au Canada.

Comment consulter ces tableaux?

Le **tableau 1** présente les fongicides, tandis que le **tableau 2** présente les insecticides (incluant les acaricides et les molluscicides) homologués dans les cultures de pépinières ornementales.

Chaque ligne des tableaux permet de consulter les caractéristiques d'un produit commercial.

Cultures

- Certaines étiquettes énumèrent des espèces ornementales spécifiques sur lesquelles on peut appliquer le produit : un point rouge apparaît alors sous cette rubrique ainsi que sous la rubrique des ravageurs et agents pathogènes pour lesquels le produit est homologué.
- Si le produit est permis sur les plantes ornementales en général, un point vert apparaît sous cette rubrique et sous la rubrique des ravageurs et agents pathogènes.

Santé et environnement

Pour chacun des produits, les IRS et IRE sont indiqués (indices de risque pour la santé et l'environnement). Ces indices ont été calculés pour un emploi par pulvérisation foliaire en pépinières. Plus ces indices sont élevés, plus le risque est grand.

Ennemis des cultures

Les cases correspondant aux ennemis ciblés par chaque produit contiennent un point coloré (vert ou rouge). Toutefois, certains ravageurs ou agents pathogènes nommés sur l'étiquette ont été ajoutés à la case « autres », à l'extrême droite du tableau, pour apporter des précisions. Les étiquettes des pesticides indiquent précisément les espèces des organismes visés.

Notes

Des chiffres (en exposant) ont été placés à divers endroits là où plus de précision était requise. Ces chiffres réfèrent à des renseignements complémentaires se trouvant en bas de tableau. Portez-leur une attention particulière.

Biopesticides

 Les biopesticides ont été identifiés dans le tableau par un fond vert à la case « Nom commercial ».

Le présent bulletin d'information regroupe de l'information sur les produits phytosanitaires répondant à la définition de l'expression « biopesticide » employée par [SAgE pesticides](#) :

On appelle biopesticides les produits antiparasitaires issus de sources naturelles comme des bactéries, des phéromones, des champignons, des virus, des plantes, des animaux ou des minéraux qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'ARLA. Au Canada, on reconnaît trois types de produits comme étant des biopesticides : les produits microbiens, les sémiocchimiques et les produits non conventionnels. Comme ces produits présentent une faible toxicité intrinsèque pour les humains et les autres organismes non ciblés, en plus d'être peu persistants dans l'environnement, les risques pour la santé et l'environnement devraient être plutôt faibles.

Attention : L'expression « biopesticide » utilisée dans ce document ne signifie pas que les produits sont nécessairement autorisés en production biologique. Pour savoir si un produit est autorisé en production biologique, vous devez consulter votre organisme de certification.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles et sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, ou encore pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

La réglementation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. De plus, une prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. Pour en savoir plus, visitez le site Web du [MELCC](#).

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

Pour plus d'information

Le site Web [SAgE pesticides](#) donne de l'information sur les pesticides homologués ainsi que sur la gestion rationnelle et sécuritaire de ceux-ci.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Marie-Édith Tousignant, agr., Nicolas Authier, agr, et Fatou Youssouf Koné, M. Sc. (IQDHO), puis révisé par la [Direction de la phytoprotection \(MAPAQ\)](#). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du réseau Pépinières ornementales](#) ou [le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

